

Publications des tribunaux

Publication de dispositif

L'auditeur du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

Mayor Edouard, fils d'Olivier et de Mila-Gros, née Del Rio, né le 15 novembre 1977, à Payerne/VD, originaire de Grandcour/VD, gestionnaire de vente, précédemment domicilié Avenue Eugène-Burnand 20, 1510 Moudon/VD; recr non incorporée;

vous êtes avisé que l'auditeur du tribunal militaire de division 10A a rendu le 29 août 2001 une décision vous concernant, dont le dispositif est le suivant:

1. En la procédure pénale militaire ouverte le 29 septembre 1999 contre la recrue Mayor, il est prononcé un non-lieu sans suite de peine.
2. Les frais de procédure sont mis à la charge de la Confédération.

Un recours peut être déposé dans un délai de 20 jours, à compter de la communication de la présente décision, par écrit, avec motifs et conclusions auprès de l'auditeur du tribunal militaire de division 10A.

18 septembre 2001

L'auditeur du tribunal militaire de division 10A

Dispositif Mayor

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.09.2001
Date	
Data	
Seite	4656-4656
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 657

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.